



Le père de mes enfants fait sa loie

Par **miamor**, le **28/03/2009** à **01:16**

Bonjour, rnrnje suis une maman de 2 enfants de 9 et 5 ans , je suis séparé du père depuis Mars 2004, il ne c'es présenter qu'à 1 seule audience celle de la garde des enfants. le 13 Décembre 2007.rnrnNous s'on n'avons eu d'autre pour la pension alimentaire, (qui ne me verse pas du tout) j'aie fait toute les démarche possible, porter plainte , redemander une audience qui à était délibéré le 22 Octobre 2008 qui ne c'es encore pas présenter, mais qui stipule qu'il dois en verser à auteur de 100 € par enfant avant le 5 de chaque mois qui ne fait pas! rnrnil es partis entre temps au Maroc pour soit disant se marié ce qui na pas fait celons c'es dires, il na donner aucune nouvelle à ses fille pendant à se jour 8 mois ni de pension alimentaire.rnrnEt aujourd'hui par l'aide d'un gendarme à qui j'aie poser ma plainte pour le non pension alimentaire , la eu au tel après plusieurs jour d'essais , ce gendarme lui parle , puis mon exe m'apel je reste surprise depuis 8 mois plus de signe de vie , me ditrn" je viend prendre les filles se Week and" rn Je te donne (soit disant) 200€ pour la pension alimentaire , (alors qui doit me la donner depuis bien lomgtemps! rnrnCette personne ne c'es jamais soucier de leur bien être, jamais participer au achats vestimentaire , chaussures rien il ne me donne rien ! rnrnAlors là je panique car mon compagnon et moi nous nous efforçons de leur donner une vie stable car à chaque fois qu'il les prener en très peux de temps ses filles et surtout quand il voulais la plus grande revenez débousoler et désagréable et manipuler!rnrnDe là je rapel l'officier me disant qu'il lui aait parler bref rnIl me dit qu'il était dans ses droits malgré son absence et le non versement de pensionrnrnJe viend vers vous pour comprendre je suis totalement perdus on lui accorde tout les droits malgré sa lâcheté de ne pas se soucier de ses filles,et il es revenu en France sa fait 8 mois il habite pas loing de chez moi et na apeler ou essayer de les voirs aucunes fois ! rn Et je dois me plier à lui juste une fois car il veut me donner 1 seule fois une pension alimentaire je trouve sa déguelasse je protège mes filles je ne les interdits pas de voir ou de parler à leur père, juste les protégés de son absence et de ne pas faire son rôle de père ! rnrnrnMerci je sui perdus et peur pour mes filles !